



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Février 2019

Présents : Georges PAYRE-FICOUT, Guy ROGNIN, Estelle DEL DO Serge MOTTET, Denis CHEVALIER, André ROJAT, Pierre VALLA, Jocelyne COTTE, Jacques FOURNIER, Thierry NICOU, Marie-Thérèse DAVID

Absents : Adeline GUILLET et Pascale BRUN

Jean-Pierre DETROYAT donne procuration à G. PAYRE-FICOUT

Karine CARLIN donne procuration à A. ROJAT

1. Vote du compte de gestion et du compte administratif

Guy ROGNIN, Adjoint aux finances, expose les dépenses et recettes en investissement et en fonctionnement de l'année 2018. Une différence de 24.51 € est à noter entre notre compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie : il s'agit du report ancien d'investissement du budget CCAS de 23.63 € et de 0.88 € (qui semble correspondre à une erreur d'arrondis sur un report d'exercice très ancien).

En accord avec la DGFIP, la régularisation sera effectuée sur le budget 2019 (aucune autre écriture comptable possible pour régulariser).

Le compte de gestion et le compte administratif sont validés à 11 voix POUR et 2 abstentions (Le Maire et sa procuration).

2. Délibération pour affectation du résultat de l'exercice 2018

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 182 292 .76 €. La section investissement étant déficitaire d'un montant de 153 495.30 €, il est obligatoire d'affecter au moins cette somme en investissement. Délibération est prise à l'unanimité d'affecter l'intégralité des 182 292.76 € en investissement.

3. Autorisation du Rallye de Saint Marcellin du 5 au 6 Juillet 2019

Le rallye souhaite effectuer 1 spéciale le vendredi soir et 3 spéciales le samedi 6 Juillet 2019.

Autorisation est donnée à l'unanimité pour cette nouvelle édition du rallye de Saint Marcellin.

4. Délibération pour le martelage de la parcelle 19 de l'ONF

La parcelle N° 19 est à la vente suivant délibération N° 2018-023 du 25 Septembre 2018 : il convient de délibérer pour le martelage du bois (marquage des arbres qui ne devront pas être coupés).

Délibération est prise à l'unanimité pour le martelage de la coupe N° 19.

5. Délibération pour appel d'offre pour la protection sociale des agents communaux et appel d'offre pour renouvellement assurance du personnel

Le CDG 38 lance une campagne de groupement de contrat pour la mise en place au 1^{er} janvier 2020 d'une couverture santé (maladie et maternité) ainsi que d'une prévoyance / maintien de salaire (incapacité, invalidité et décès) des agents communaux. Il convient de délibérer afin de savoir si la commune souhaite s'associer à ce contrat groupe. La commune conserve la faculté d'adhérer ou non en fonction des conditions obtenues au terme de la consultation et devra délibérer à nouveau selon ses choix.

Délibération prise à l'unanimité POUR s'associer à la mise en concurrence dans le domaine de la protection santé complémentaire et la prévoyance contre les accidents de la vie.

Délibération prise à l'unanimité POUR s'associer à la mise en concurrence dans le domaine de l'assurance du personnel.



6. Délibération subvention ADMR

L'association ADMR ne percevant plus de subvention de l'ex 3C2V pour les communes de Saint Sauveur, Saint Vêrand, Murinais et Varacieux, elle nécessite d'une aide financière. Le calcul serait en fonction du nombre d'habitants : 0.60 € par habitant, soit 534 € ; et du nombre de personne aidée sur la commune : 10 € par personne aidée, soit 250 € pour notre commune. Le montant de la subvention serait donc de 784 € par an pour la commune de Varacieux.

Délibération est prise à l'unanimité

7. Décision relative à la cureuse de fossé

La mairie de Chasselay demande s'il serait possible de mutualiser l'usage de notre cureuse des fossés.

Après réflexion, la majorité des conseillers est pour mettre en place une mutualisation mais à condition de mettre en place une convention afin d'éviter tout litige en cas de panne ou de casse, par exemple. Décision est prise d'estimer sa valeur marchande pour un rachat de moitié et le partage des frais d'entretien et / ou de casse.

8. Dossiers d'urbanisme

- M. Romain DAVID : PC accordé le 31.01.2019
- M. NICOU D Emmanuel : DP pour la construction d'un silo d'ensilage de 200 M²

9. Questions diverses

- Le comice agricole aura lieu les 3 et 4 Août à Saint Antoine l'Abbaye : ils nous font une demande de financement. La demande de subvention est refusée.
- Le cirque Joy demande la possibilité d'effectuer une présentation sur la commune en novembre : si l'envergure le permet : à voir
- Le projet SAGE nécessite de prendre une délibération : il est décidé de se rendre à la réunion du jeudi 21 Mars à 18h00 afin d'en savoir plus.
- La MFR de Châteauneuf sur Isère demande une subvention pour aider à financer un voyage en Inde. Refusée
- M. BERNHARD se propose de donner des livres (art, histoire, géographie,...) : décision validée à l'unanimité
- Christophe NICOU D a été retenu pour faire le repas du CCAS
- La gym douce demande la possibilité de bénéficier de la salle de motricité de l'école : validé à la condition impérative de se déchausser.

PROCHAIN CONSEIL : Mardi 12 Mars 2019 à 20H00

